JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

G. ADER

Le système français de statistiques industrielles

Journal de la société statistique de Paris, tome 113 (1972), p. 89-104
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1972__113__89_0>

© Société de statistique de Paris, 1972, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II

COMMUNICATIONS

LE SYSTÈME FRANÇAIS DE STATISTIQUES INDUSTRIELLES

(Communication faite le 15 décembre 1971 devant la Société de statistique de Paris)

Le système actuel d'enquêtes statistiques industrielles reste encore profondément marqué par ses origines; instauré pendant la seconde guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre, il avait pour but d'organiser la répartition des matières premières dans une économie de pénurie. Limité dans ses objectifs, ce système n'a pu s'adapter aux mutations de l'économie industrielle des années 1950-1960.

Des initiatives issues de plusieurs administrations ont cependant permis de compléter ce système d'enquêtes par des dépouillements de formulaires administratifs et de montrer la voie d'une réorganisation de l'appareil statistique français. Ces améliorations n'en restaient pas moins insuffisantes. Aussi, en 1964, l'I. N. S. E. E. et le ministère de l'Industrie ont-ils arrêté les principes d'une réforme de cet ensemble d'informations. Depuis, la mise en application de la réforme se fait progressivement, en s'adaptant aux besoins des comparaisons internationales, notamment au sein du Marché commun.

1. Une survivance des années de pénurie

Afin de contrôler la production industrielle et d'assurer la sous-répartition des matières premières, le gouvernement de Vichy avait mis en place des comités d'organisation (1) à caractère semi-public. Pour exercer leur tutelle sur les entreprises, ces comités adressaient aux industriels des questionnaires obligatoires permettant un recensement permanent des productions et des consommations de matières premières. Ainsi, pour l'exercice de leurs fonctions, ces comités avaient organisé un système très complet d'enquêtes statistiques. Une des caractéristiques de ce système était son exhaustivité, la répartition des matières premières étant fondée sur les réponses des industriels à ces enquêtes (2).

Après la fin de la guerre, les comités d'organisation furent dissous par la loi du 26 avril 1946. Les fonctions de sous-répartition et d'exécution des statistiques furent dévolues provisoirement aux organisations syndicales patronales habilitées par l'Administration.

1. Il y avait environ 130 comités d'organisation.
2. *Cf.* Claude Gruson, *Origine et espoirs de la planification française*, pp. 34 et 35 : « Les traces de l'héritage de Vichy dans le système d'information économique. »

Enquêtes obligatoires et secret statistique

La pénurie de matières premières diminua progressivement après la fin de la seconde guerre mondiale. L'intérêt des industriels pour les enquêtes statistiques diminua lui aussi. De nombreux industriels, en ne répondant plus à ces enquêtes, montraient ainsi leur désir de secouer le joug de l'administration et de renouer avec le libéralisme des années antérieures à la guerre. D'autres, au contraire, ayant compris l'intérêt économique de ces enquêtes continuaient d'y répondre.

Afin de poursuivre les séries statistiques élaborées en régime de pénurie, l'Administration soumit à l'Assemblée nationale une loi, adoptée le 7 juin 1951, qui instituait le principe d'enquêtes statistiques obligatoires sur les personnes physiques ou morales (1). Selon ce texte, encore en vigueur, l'administration, légalement responsable de ces enquêtes obligatoires, peut en déléguer l'exécution à des organisations professionnelles. Ces organisations doivent être « agréées » par arrêté conjoint du ministère des Finances et du ministère technique concerné. De 1951 à 1956, le ministère de l'Industrie a agréé près de 250 organisations professionnelles.

Les efforts des organisations professionnelles, soutenus par les services du ministère de l'Industrie, ont incontestablement permis d'arrêter la dégradation rapide des statistiques industrielles et d'établir dans certaines branches des données de bonne qualité. Cependant divers inconvénients du système sont peu à peu apparus.

Deux graves lacunes

Dans le principe de son organisation, ce système présentait deux lacunes fondamentales :

Un fichier « Entreprise » incomplet

Pour effectuer une enquête statistique (exhaustive ou par sondage), il est nécessaire de posséder la liste des unités économiques concernées. Par exemple, pour effectuer une enquête statistique dans la chimie, il faut connaître la liste des entreprises ayant une activité chimique. Or aucun fichier ne permettait de connaître les noms de toutes les entreprises ayant une activité donnée. En effet celui de l'I. N. S. E. E. ne contenait que l'activité *principale* des entreprises et des établissements (2) et les informations des organisations étaient par nature partielles. On risquait donc de ne pas prendre en compte dans les statistiques une grande partie des activités exercées à titre secondaire dans les entreprises industrielles;

Le défaut d'une optique « branche »

Conçu dans une optique de branches d'activité entre lesquelles les entreprises ayant plusieurs activités devaient « se découper », ce système ne permettait pas de recueillir des données qui n'avaient de sens qu'au niveau de l'entreprise (bilan, compte d'exploitation, investissements, etc). Or ces données sont indispensables pour étudier le comportement des entreprises industrielles et définir avec elles les objectifs d'une politique industrielle. Pour d'autres variables (effectifs) les résultats furent toujours de qualité médiocre.

1. Cette loi constitue par ailleurs la base juridique du *secret statistique*. Les résultats individuels « ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique ».
2. La connaissance continue de l'activité principale ne se fait qu'avec de grandes difficultés de mise à jour.

En effet les entreprises ont tendance à déclarer le personnel directement affecté à la production et à omettre le personnel indirect qui est difficilement ventilable entre les différentes activités. Les résultats concernant les effectifs provenant des enquêtes étaient en général sous-estimés et même les variations dans le temps pouvaient être erronées.

Dans ce système, certaines données ne pouvaient pas être recueillies, d'autres étaient systématiquement sous-estimées, pour d'autres enfin, il n'était pas possible de savoir leur taux de couverture par rapport à la réalité.

2. Prémices d'une mutation

Au sein des ministères des Finances et de l'Industrie, plusieurs services (I. N. S. E. E., S. E. E. F. (1), B. C. S. I. (2) se préoccupaient de remédier aux défauts constatés dans les données statistiques relatives à l'économie industrielle. Plusieurs initiatives importantes furent prises.

Apport des comptables nationaux et du ministère de l'Industrie

A la demande des responsables de la Comptabilité nationale, la direction générale des Impôts procéda à une exploitation plus complète des déclarations fiscales des entreprises pour élaborer certaines données statistiques sur les différents secteurs de l'économie française.

Une des conséquences du succès de ces exploitations statistiques de documents administratifs fut de prouver (3) qu'il était possible d'obtenir des données économiques par d'autres voies que par des enquêtes statistiques. Ainsi, il fut possible de satisfaire des besoins nouveaux sans créer de nouvelles enquêtes, sans augmenter encore les charges des entreprises en ce domaine.

Du fait de la nature de leurs travaux, les comptables nationaux ont été amenés à définir ou préciser certains concepts (par exemple valeur ajoutée) valables pour l'ensemble de l'économie.

Pour s'adapter à ces nouvelles demandes, les statisticiens ont dû faire un effort d'harmonisation des données recensées dans les questionnaires.

D'une façon plus générale, les comptables nationaux ont largement contribué à établir le bilan des besoins statistiques des administrations économiques.

De son côté, le ministère de l'Industrie dirigeait ses effort dans trois directions : constitution d'un fichier de base des entreprises industrielles, institution des enquêtes d'entreprises sur les investissements et adaptation des enquêtes de branches aux nouvelles conditions du marché.

Répertoire des entreprises industrielles

On a vu précédemment la nécessité d'un fichier de base pour effectuer les enquêtes statistiques. Ce fichier n'existant pas, le B. C. S. I. entreprit dès 1954 sa création sous l'appellation « Répertoire des entreprises industrielles ». Ce répertoire, qui est une annexe du

1. Du fait de l'extension de ses missions le S. E. E. F. (service d'Études économiques et financières) fut transformé en 1965 et devint la direction de la Prévision du ministère de l'Économie et des Finances.

2. Bureau central de Statistique industrielle devenu en 1967 le service central de la Statistique et des Informations industrielles (S. C. S. I. I.).

3. La direction générale des Douanes avait depuis longtemps établi cette preuve pour les statistiques du commerce extérieur.

fichier de l'I. N. S. E. E. pour la partie industrielle devait comporter pour une entreprise donnée toutes les activités exercées par cette entreprise. Devant la difficulté et l'importance du travail à accomplir, le B. C. S. I. n'eut jamais les moyens de réaliser complètement ce répertoire. Malgré ses résultats limités, ce répertoire permit d'approfondir de nombreux problèmes concernant les fichiers, les nomenclatures. Il permit aussi d'améliorer notablement certaines enquêtes de branches en précisant les produits de la branche et en fournissant une liste exhaustive des entreprises ressortissantes à cette branche.

Enquêtes d'entreprise sur les investissements

Pour suivre l'évolution de la formation brute de capital fixe, il était apparu nécessaire, dès 1954 d'obtenir des renseignements chiffrés sur le montant des investissements des entreprises industrielles. Comme le renseignement recherché se situait au niveau de l'ensemble de l'entreprise, le système d'organismes agréés de branches était mal adapté à la collecte de ce genre de renseignements. Il fut convenu que chaque organisme agréé interrogerait les entreprises dont l'activité principale était de son ressort. Malgré les efforts des agents de l'administration responsables de la coordination de cette enquête, les résultats furent de valeur très variable suivant les secteurs industriels. Le souci, théoriquement légitime, d'appréhender les investissements par branche d'activité, entraîna des erreurs systématiques de sous-estimation. Les données sur les investissements, relatives à l'année 1962 dans la nouvelle série (base 1962) des Comptes de la nation, ont été complètement modifiées grâce au recensement industriel (1).

Adaptation des enquêtes de branche

Les enquêtes de branches, telles qu'elles furent organisées, avaient pour but, à la fin de la dernière guerre mondiale, de recenser en quantité les consommations de matières premières et les productions. Peu à peu, la pénurie de matières premières disparaissant, ces statistiques sur les consommations perdirent une partie de leur intérêt. Les chefs d'entreprises se préoccupèrent de plus en plus de l'étude du marché des produits qu'ils vendaient et aussi de ceux qu'ils achetaient. D'autre part, les productions se diversifiant peu à peu, les unités physiques de mesure de certaines productions étaient de moins en moins significatives. La seule unité commune de mesure restait l'unité monétaire. Pour cette double raison, les questions en quantité concernant les produits fabriqués furent complétées ou remplacées par des questions en valeur sur les produits livrés sur le marché. Cette tendance se renforça encore lors de l'ouverture des frontières dans le cadre de la réalisation du Marché commun.

Le recensement industriel

En 1957, un premier groupe de travail réunissant des représentants de l'I. N. S. E. E. et du S. E. E. F. entreprit une série de réflexions sur l'utilité d'un recensement industriel. Un recensement est en fait une enquête qui recense en même temps tous les aspects de l'activité industrielle.

En 1959, ce groupe restreint se développa à l'I. N. S. E. E. pour préparer l'exécution d'un premier recensement industriel (2). Le recensement industriel avait pour but essentiel d'établir une photographie complète de l'industrie française à un moment donné. Il devait aussi permettre de faire le point sur les problèmes de l'organisation statistique. Malgré une

1. Pour les années ultérieures, les comptables nationaux utilisent avec retard les statistiques résultant du dépouillement des B.I. C. (déclarations sur les bénéfices industriels et commerciaux).
2. Premier depuis un siècle : il y avait eu un recensement industriel en France en 1860.

préparation minutieuse à laquelle ont collaboré le ministère de l'Industrie et de nombreuses organisations professionnelles, la collecte, la vérification, le dépouillement et l'impression des résultats se sont effectués plus lentement que prévu.

Les résultats ont été utilisés, en particulier, pour l'élaboration de la nouvelle série des Comptes de la nation.

3. L'OBJECTIF : ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

En 1962, le système d'enquêtes industrielles, complété par les dépouillements de formulaires administratifs ne fournissait pas tous les renseignements nécessaires aux comptables nationaux. Le recensement industriel permettait de satisfaire tous les besoins relatifs aux données de l'année 1962. Mais, comme il ne pouvait être question de renouveler fréquemment cette opération, il fallait étudier la mise en place d'un système complet et permanent d'informations sur l'économie industrielle.

De nombreux utilisateurs

Pour concevoir ce système, on devait tout d'abord lui fixer un objectif. Celui-ci s'énonce ainsi : « mettre à la disposition des responsables politiques, économiques et sociaux, les informations sur l'économie industrielle dont ils ont besoin pour éclairer leurs décisions ».

Les utilisateurs d'information statistique sur l'industrie française sont très nombreux. On citera notamment :

— les responsables politiques (gouvernement, députés, sénateurs);
— les ministères techniques (développement industriel et scientifique, équipement);
— les directions économiques du ministère de l'Économie et des Finances (direction de la Prévision, direction des prix, I. N. S. E. E.);
— le commissariat général du Plan;
— les organisations professionnelles et syndicales;
— les entreprises industrielles;
— les sociétés d'études ou de services industriels;
— les enseignants, des étudiants, des chercheurs;
— les organismes internationaux (O. N. U., O. C. D. E., C. E. E.);
— la presse écrite et parlée.

Les besoins de ces différents utilisateurs sont extrêmement variés et évoluent assez rapidement. Il est impossible d'en dresser une liste exhaustive, mais on peut les regrouper sous deux grands thèmes :

— étude des marchés des produits industriels;
— connaissance des agents industriels et de leur comportement.

Étude des marchés des produits industriels

La raison d'être d'une entreprise industrielle étant de fabriquer et de vendre certains produits, son développement (ou sa survie) est lié à l'existence d'un marché capable d'absorber les produits industriels qu'elle fabrique. Face à ses concurrents sur ce marché, elle doit en suivre l'évolution produit par produit afin de situer en permanence sa part respective dans le contexte national et international.

Dans le cadre de la politique de l'information industrielle définie par le ministère du Développement industriel et scientifique, la diffusion d'informations statistiques rapides

et détaillées est une contribution importante au maintien de la transparence des marchés et à l'existence d'une véritable concurrence entre les entreprises.

L'État a aussi besoin pour sa politique budgétaire et monétaire d'une bonne connaissance des marchés industriels. Pour de nombreux produits, il est en effet le principal client de l'industrie française et son action conditionne l'avenir de secteurs industriels importants.

Enfin, l'ensemble des responsables économiques (publics ou privés) ont besoin de suivre très rapidement l'évolution du commerce extérieur français en le confrontant aux données nationales de production. L'équilibre ou même l'excédent de la balance commerciale est, pour l'État, un objectif permanent de la politique monétaire française.

Connaissance des agents industriels et de leur comportement

L'industrie française est un ensemble d'agents industriels (groupes, entreprises, usines, ateliers) qui constituent autant de centres de décision. La connaissance de ces centres de décision, de leurs liens et de leur comportement est indispensable à ceux qui sont en relation avec eux. Dans le cas de l'État, ceci est particulièrement net. En effet, l'État dispose de nombreux instruments pour orienter le développement industriel (fiscalité, tarifications, marchés publics, actions sur les circuits financiers, aides, réglementations...). L'utilisation à bon escient de ces instruments implique un bon diagnostic de la situation des entreprises et une bonne prévision de leurs réactions à des mesures qui ont en général un caractère d'incitation.

Actuellement, le diagnostic et encore plus l'analyse des comportements est difficile. Il faudrait en effet mieux connaître les principales caractéristiques comptables des entreprises, suivant leur activité, leur taille, leur implantation régionale... Si l'on disposait de données regroupant les comptabilités des entreprises suivant de tels critères, il serait possible de nuancer les appréciations globales fournies par les comptes nationaux, de savoir où se situent les problèmes et les contraintes, d'analyser correctement des évolutions que masquent des moyennes générales, enfin par l'étude économétrique de séries passées, de déterminer les lois auxquelles obéissent les comportements des agents industriels afin de parvenir à des prévisions plus sûres.

Par exemple, les calculs que l'on peut faire aujourd'hui sur l'effet d'une réduction de taux de taxe sont trop grossiers. Si l'effet global peut être approximativement évalué, ses corollaires dans les différents secteurs ou sur la structure des prix sont difficiles à discerner. Lorsqu'il s'agit de déterminer les grandes lignes d'une politique de développement industriel à long terme, on se rend compte rapidement de l'insuffisance d'un système statistique qui ne permet même pas d'apprécier la situation des moyennes et petites entreprises de tel ou tel secteur, leur dynamisme, leurs chances d'expansion ou de survie.

Les demandes d'informations statistiques formulées par les responsables économiques et sociaux peuvent se situer à des niveaux très différents, par exemple :

— mondial, européen, national, régional, départemental;

— de l'ensemble de l'industrie, d'un secteur, d'une catégorie de produits, d'un produit;

— de toutes les entreprises, des grandes, des moyennes, des petites.

Il est aussi fréquent de recevoir des demandes croisant ces différents critères avec des définitions souvent différentes d'un interlocuteur à l'autre.

Si l'on distingue trois grands niveaux dans l'information : macroéconomique, mésoéconomique et microéconomique, on peut dire que les besoins du secteur public se situent en général aux niveaux macro et mésoéconomique, ceux des entreprises aux niveaux micro et mésoéconomique et ceux des organisations au niveau mésoéconomique.

Six priorités statistiques

Dans tous les cas, la statistique industrielle doit satisfaire les besoins aux niveaux macro et mésoéconomique. Au niveau microéconomique, la limite d'intervention de la statistique industrielle peut être variable d'une branche à l'autre et évoluer dans le temps. Cette limite doit être précisée avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les entreprises industrielles.

Les objectifs de la statistique industrielle ayant été définis, le rôle du technicien fut d'en déduire la liste des variables qui devaient être collectées en précisant les modalités de collecte.

L'ensemble des travaux réalisés à l'I. N. S. E. E. durant le premier semestre de l'année 1963 fut soumis à l'avis des responsables du ministère de l'Industrie (B. C. S. I. et directions techniques) à la fin de l'année 1963 et au début de l'année 1964 lors d'une série de réunions.

Le Conseil national du patronat français fut ensuite informé des conclusions de ces travaux et le B. C. S. I. en assura la diffusion auprès de tous les organismes agréés par une note du 4 janvier 1965 intitulée « Principes directeurs de la statistique industrielle ».

Dès 1964, l'organisation de l'appareil statistique était définie dans ses grandes lignes. Quelques améliorations sont cependant intervenues depuis. Notre description où les différentes sources statistiques ont été regroupées suivant six objectifs prioritaires en tiendra évidemment compte (fig. 1).

FIG. 1. — *Structure de l'appareil statistique pour les entreprises industrielles*

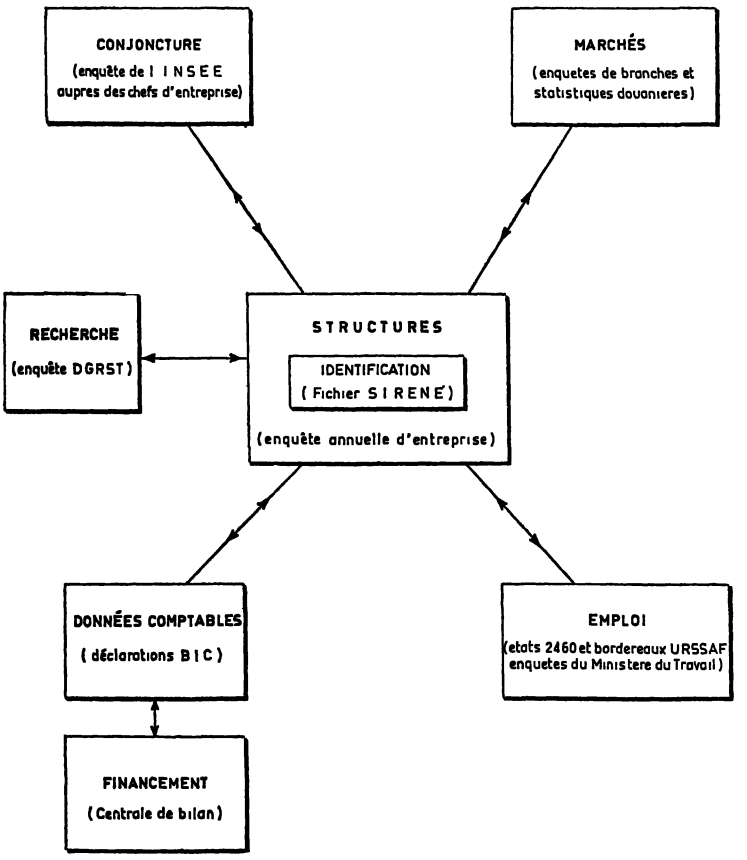

Conjoncture

Les enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprises, exécutées par l'I. N. S. E. E. ont pour but de fournir très rapidement les tendances actuelles et à court terme de l'industrie. Ces enquêtes servent surtout aux administrations économiques et aux chefs d'entreprises.

Marchés

La connaissance des marchés sera obtenue par le rapprochement des données des enquêtes mensuelles (ou trimestrielles) de branche (1) exécutées en général par les organisations professionnelles agréées et des données des formulaires douaniers. A cet ensemble très important doivent s'ajouter les renseignements de la commission centrale des Marchés pour étudier l'importance des marchés publics.

Les enquêtes de branches donnant des résultats détaillés sont indispensables aux chefs d'entreprises. Elles servent aussi aux organisations professionnelles et aux administrations économiques (en particulier au ministère du Développement industriel et scientifique). L.'I N. S. E. E. établit à partir des résultats l'indice de la production industrielle.

Emploi

Les sources des données sur l'emploi et les salaires sont très nombreuses. Citons pour le court terme l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population et l'exploitation statistique faite par l'I. N. S. E. E. des bordereaux remplis par les employeurs pour les U. R. S. S. A. F. (Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales). Pour les données annuelles, la source la plus importante est la déclaration fiscale à souscrire par les employeurs pour la Direction Générale des Impôts (État n° 2460). Depuis 1968, le Ministère du Travail a organisé une enquête sur la structure des emplois dans le cadre de la déclaration annuelle sur l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés et des mutilés de guerre.

Données financières

Les données financières sur les entreprises industrielles seront établies à partir de l'exploitation des déclarations sur les bénéfices industriels et commerciaux (formulaires B. I. C.) remplies annuellement par les entreprises et adressées à la direction générale des Impôts du ministère de l'Économie et des Finances.

Ces informations seront complétées par celles en provenance des centrales de Bilans et en particulier celle de la Banque de France (2).

Recherches

La délégation générale à la Recherche scientifique et technique exécute depuis plusieurs années une enquête sur la recherche effectuée par les entreprises industrielles (3). Notons que cette enquête fournit des résultats comparables à ceux des autres pays industrialisés de l'O. C. D. E.

1. Dans certains secteurs particuliers les formulaires administratifs fournissent une information suffisante sur la production et les marchés.
2. *Cf.* dans la revue *Banque* de septembre 1968 l'article de M. Crespin.
3. Les résultats sont publiés dans la revue *Le Progrès scientifique.*

Structures

L'enquête annuelle d'entreprise exécutée par les ministères techniques (Industrie, Agriculture, Équipement, etc.), avec la participation de certaines organisations professionnelles est destinée à suivre l'évolution des structures industrielles françaises et à servir de base à l'établissement des principaux agrégats des Comptes de la nation. Cette enquête, dont l'apport nouveau réside dans l'appréhension de l'entreprise à la fois dans sa totalité et dans ses particularités techniques et géographiques, jouera un rôle central dans l'ensemble du système statistique. D'une part, elle servira au contrôle systématique des enquêtes de branches, d'autre part, elle assurera la cohérence entre les résultats des enquêtes statistiques et les données provenant de l'exploitation de documents administratifs (1). Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme communautaire établi par l'Office statistique des communautés européennes.

Cet ensemble d'informations, malgré sa taille, n'est pas exhaustif. Il permet d'organiser d'autres investigations ayant une périodicité longue (3 à 5 ans) et portant par exemple sur l'étude très détaillée de l'organisation de certains marchés, les équipements industriels.

4. LA RECHERCHE DE LA COHÉRENCE

Les données de statistique industrielle ne doivent pas seulement former un ensemble complet. Une cohérence aussi est nécessaire. Il faut que les résultats globaux portant sur le même domaine industriel provenant de sources différentes soient comparables.

Amélioration qualitative et quantitative

Pour obtenir des résultats globaux de bonne qualité, il faut naturellement que les résultats individuels soient eux-mêmes de bonne qualité (2). Tout questionnaire devra donc être soigneusement vérifié avant d'être exploité. Pour vérifier une réponse, on peut d'abord effectuer des confrontations internes au questionnaire, comparer les chiffres à ceux de la période précédente. Mais on ne décèle pas ainsi des erreurs fondamentales dues à des doubles emplois ou plus souvent à des omissions. Il est donc nécessaire de contrôler de temps en temps, au niveau individuel, une information provenant d'une source par une information provenant d'une autre source.

De même pour mettre en œuvre certaines méthodes statistiques élaborées (vérification informatique, extrapolation, redressement, sondage, etc.), il faut posséder certaines informations individuelles (dites variables de contrôle ou de stratification) sur les unités interrogées.

L'étude des liaisons existant entre grandeurs économiques (par exemple : production, facteurs de production) peut se faire au niveau des résultats globaux. Mais il est souvent utile de compléter cette information donnant des valeurs moyennes (par exemple de la productivité dans une branche industrielle) par l'indication de sa dispersion (dispersion de la productivité dans les unités de production). Pour obtenir des données sur ce phénomène, il faut pouvoir rapprocher et exploiter simultanément des renseignements provenant de sources différentes. Ceci n'est possible que si ces sources sont cohérentes entre elles.

1. *Cf. Économie et statistique* n° 4, p. 51. Pour une meilleure connaissance des structures industrielles françaises.

2. On entend souvent dire : les erreurs se compensent. C'est en général faux; il vaudrait mieux dire : les erreurs s'ajoutent.

Un souci de simplification

L'amélioration qualitative et quantitative ne suffit pas. Il faut aussi alléger la tâche des entreprises et faciliter le travail des uti isateurs.

Entreprises : une tâche moins lourde

Lorsqu'une enquête statistique donne des résultats de qualité insuffisante, on entend parfois recommander l'exécution d'une nouvelle enquête demandant des renseignements analogues pour « recouper » les premiers résultats. Cette méthode est évidemment condamnable : avoir deux mauvais chiffres ne résout en rien le problème et provoque des réclamations justifiées de la part des entreprises ayant répondu. Pour améliorer des résultats statist ques, la seule solution est d'améliorer la conception (questionnaire, p an de sondage) et les méthodes d'exécution (envoi, relance, vérification, dépouillement).

La nécessité, évoquée précédemment, de confronter un résultat provenant d'une enquête avec un ensemble de résultats provenant d'autres sources est de nature toute différente. Cette opération ne porte que sur un nombre très limité de renseignements et n'alourdit pas abusivement la charge des entreprises. La donnée qui sert de confrontation n'est en général pas introduite dans ce seul but, elle fait partie intégrante de l'ensemble des renseignements demandés dans le questionnaire qui doit former un tout en lui-même.

Utilisateurs : un travail plus facile

Il est fréquent pour un utilisateur de se servir en même temps de renseignements portant sur le même domaine industriel et provenant de plusieurs sources. Par exemple, pour l'étude de la productivité du travail dans la branche fonderie, il faudra confronter les résultats sur la production à ceux sur la main-d'œuvre. Si l'une des données est sous-estimée ou surestimée, soit dans son niveau absolu, soit dans son évolution, les conclusions de l'étude seront erronées. Cet impératif de cohérence pour les utilisateurs a été particulièrement ressenti par les commissions des IVe et Ve Plans. La cohérence des données permettra de rassembler sur un même support informatique l'ensemble des renseignements sur l'industrie. Les utilisateurs trouveront donc en un même endroit toutes les données qui leur sont nécessaires sous une forme adaptée à leurs préoccupations. Leur travail de collecte des informations leur sera grandement facilité.

Cohérence à tous les stades

La cohérence du système de renseignements statistiques doit enfin être assurée au moment de la création du renseignement, de la collecte et de son exploitation.

Normalisation des comptabilités

Dans l'entreprise, l'essentiel des renseignements s'organise autour de la comptabilité (générale ou analytique). L'effort, mené avec persévérance, pour élaborer un modèle uniforme de comptabilité a été un facteur important de l'amélioration des données statistiques sur les entreprises [1].

Le plan comptable général, issu des travaux de la Commission de normalisation des comptabilités a été approuvé en 1947. Peu à peu, par l'intermédiaire des experts comptables, son emploi s'est généralisé. Le décret du 28 octobre 1962 qui prescrit le contenu des décla-

1. Voir les conceptions en présence et les choix de la commission de Normalisation des comptabilités. Plan comptable général.

rations fiscales auxquelles sont assujetties les entreprises, lui a donné un caractère quasi obligatoire.

De plus, des comités professionnels de normalisation comptable adaptent à chaque profession les normes comptables et définissent des comptabilités industrielles uniformes dont peuvent s'inspirer les entreprises.

Beaucoup reste à faire encore pour harmoniser davantage les concepts de la comptabilité d'entreprise et de la comptabilité nationale, de façon à passer le plus simplement possible des comptes de l'entreprise aux Comptes de la nation. La collaboration confiante de l'ordre des experts comptables et des spécialistes de l'I. N. S. E. E. a permis des progrès des deux côtés (ex. généralisation de la notion de valeur ajoutée...) et laisse bien augurer des résultats futurs.

Nomenclatures

La comptabilité définit les variables objets de la statistique et leur méthode de calcul. Encore faut-il que ces variables soient recueillies dans une même nomenclature. Il revient à l'I. N. S. E. E. d'avoir élaboré en 1947 la nomenclature des activités économiques, légèrement modifiée en 1959. Les perspectives récentes de l'I. N. S. E. E. sont autrement ambitieuses et fécondes : elles visent à établir une nomenclature de produits, qui éventuellement sera suffisamment fine pour servir à la gestion même de l'entreprise, articulée à une nomenclature d'activité. Ainsi pourra-t-on recenser de façon homogène toutes les variables de la statistique industrielle : production et variables liées (stocks, commandes, livraisons, consommation), facteur de production (main-d'œuvre équipement), variables financières (bilans).

Fichiers

Les fichiers sont les instruments indispensables qui permettent de s'assurer de l'exhaustivité de la collecte. L'amélioration considérable de la qualité du fichier des entreprises et des établissements de l'I. N. S. E. E. donne la possibilité aux statisticiens de disposer de l'outil de cohérence qui leur manquait jusqu'à présent. Dans un proche avenir, en particulier, les entreprises et établissements seront définis par un numéro invariable dans le temps (contrairement à la situation actuelle où le numéro de l'entreprise était modifié lorsque changeait son adresse, son activité ou son exploitant), ce qui rend possible le rapprochement de données issues d'enquêtes différentes portant sur la même unité économique ([1]).

Informatique

Les informations individuelles appartenant à des unités économiques définies de façon unique dans des nomenclatures uniformes, avec des définitions stables, peuvent être reliées entre elles, alors même qu'elles sont issues d'enquêtes différentes, à la condition que l'on dispose de moyens de traitement puissants, c'est-à-dire informatiques.

En première approximation, on peut considérer que, grâce à l'informatique, l'entreprise ne répond, à travers les différents formulaires, qu'à une seule enquête. Ces renseignements, provenant de différentes sources, sont emmagasinés dans une « banque de données » (projet E. N. E. I. D. E. par exemple); et les utilisateurs s'adressent directement à cette banque pour obtenir l'information dont ils ont besoin.

1. *Cf. Économie et statistique*, n° 6, p.67 « Le projet Sirene vise à unifier les procédures d'immatriculation des entreprises ».

D'où deux conséquences essentielles :

1. Les circuits de collecte sont simplifiés (fig. 2).

FIG. 2. — Les circuits de collecte sont simplifiés

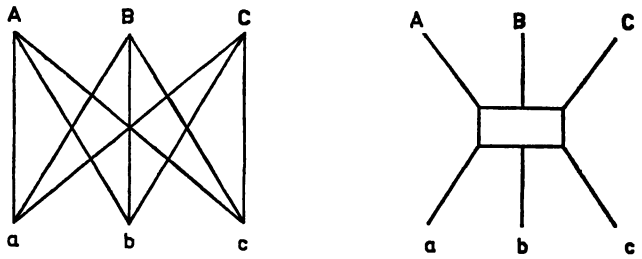

Système classique. *Banque de données.*

Le principe de « l'écran » rend inutile la multiplication des demandes de renseignements aux entreprises : d'où suppression des doubles emplois entre les différents questionnaires.

2. L'information plus cohérente : car c'est au niveau individuel que se fera le rapprochement des renseignements. Les résultats globaux seront meilleurs et plus complets.

Tels sont les moyens dont disposera le statisticien pour assurer la cohérence de l'ensemble du système de statistique industrielle. Ces moyens sont loin d'être déjà opérationnels, l'uniformisation comptable est dans sa première jeunesse au niveau français et encore dans les limbes au niveau européen, les nomenclatures sont en cours d'élaboration, les fichiers s'améliorent lentement, l'informatique n'a pas encore résolu les problèmes de software (appariement de bande, interrogation de fichier...) que lui posent les banques de données. Mais les progrès de la cohérence seront à la mesure des progrès de ces moyens.

5. PREMIÈRES RÉALISATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

En 1964, l'I. N. S. E. E. et le ministère de l'Industrie ont adopté les principes d'une réforme de l'appareil français. Le calendrier d'application de cette réforme n'avait pu être précisé. Il était seulement prévu pour les enquêtes du ministère deux étapes : d'abord la mise en place de l'enquête annuelle d'entreprise, ensuite la réorganisation des enquêtes de branche. Parallèlement des progrès seraient réalisés dans la conception et l'exploitation des formulaires administratifs. On pouvait espérer en 1964 que l'ensemble des travaux s'étendrait sur une période de 5 à 6 ans.

Une amélioration progressive

En fait les progrès ont été beaucoup plus lents. L'année 1965 fut consacrée à la préparation du lancement de quelques enquêtes d'entreprises dans des secteurs témoins (chimie, fonderie, imprimerie). Ces enquêtes furent donc exécutées en 1966 et renouvelées en 1967. Durant cette dernière année, fut préparée une enquête-test utilisant systématiquement l'ordinateur. En 1968, de nouveaux secteurs témoins ont été étudiés (mines de fer, sidérurgie, première transformation de l'acier, travail mécanique du bois), et l'enquête test a été réalisée

auprès d'un échantillon d'entreprises des industries mécaniques et électriques. Le questionnaire et les méthodes de l'enquête annuelle étant définitivement au point à la fin de 1968, l'enquête annuelle fut réalisée en 1969 auprès de 17 000 entreprises industrielles puis progressivement étendue à l'ensemble des secteurs industriels au cours des années 1970 et 1971. En 1972, le ministre du Développement industriel interroge 35 000 entreprises industrielles dans les secteurs de son ressort. Les résultats sont adressés sous forme de fascicules sectoriels à toutes les entreprises ayant répondu (1).

Quelques modifications allant dans le sens de l'allégement et de l'harmonisation ont été décidées depuis 1969 dans les enquêtes de branche mais la vraie réorganisation de ces enquêtes aura lieu de 1973 à 1975.

En ce qui concerne les formulaires administratifs, de nouveaux modèles de déclarations sur les bénéfices industriels et commerciaux ont été établis en 1965. Ces déclarations devant aussi être exploitées à des fins statistiques, l'I. N. S. E. E. a participé à leur conception. L'exploitation des déclarations annuelles de salaires (ex état 2460) s'est notab ement améliorée depuis quelques années.

Rappelons enfin qu'une nouvelle source d'informations sur les problèmes de financement se crée peu à peu avec les centrales de bilans et en particulier celle de la Banque de France.

Dialogue et coordination

On a vu précédemment que le premier stade d'une étude sur la conception de l'information statistique était une définition précise des besoins des utilisateurs. Parmi ceux-ci, les administrations et les organisations professionnelles qui participent à la collecte des renseignements sont bien placées pour exprimer et faire prévaloir leurs besoins. Mais de plus en plus, il faudra attacher de l'importance à ceux des entreprises, et à l'intérieur des entreprises à ceux des différents services ayant des préoccupations complémentaires. Pour analyser les besoins généraux des entreprises, il faudra examiner les données qu'elles élaborent spontanément. Cet examen permettra aussi de mieux adapter les formulaires aux renseignements déjà existants dans les entreprises. On aura ainsi facilité le dialogue entre les administrations et les entreprises. L'établissement et la révision en cours du Plan comptable général ont déjà permis de faire progresser ce dialogue.

La coordination statistique devra donc, au plan national, être le résultat d'un travail où devront être associés des fonctionnaires, des syndicalistes, des représentants d'entreprises, des experts-comptables, des économistes, et bien entendu des statisticiens et des informaticiens.

Mais la coordination a aussi une dimension internationale et une dimension régionale. Sur le plan international, la coordination s'effectue d'abord au sein de l'Office statistique des communautés européennes (où certains travaux sont déjà très avancés), au sein de l'O. C. D. E. et de l'O. N. U. L'I. N. S. E. E. et le ministère du Développement industriel et scientifique participent activement à ces travaux.

De par son implantation régionale, l'I. N. S. E. E. est bien placé pour assurer la coordination entre les problèmes régionaux et nationaux. De même les chambres de commerce et d'industrie seront amenées à jouer un rôle important pour mieux connaître les besoins des entreprises régionales et participer à la diffusion des données statistiques.

1. La vente de ces publications est assurée par le C. N. I. P. E. (voir en annexe).

Marché commun et procédure de l'agrément

Le principe d'agrément par l'Administration d'organisations professionnelles patronales pour l'exécution d'enquêtes statistiques obligatoires, est un principe exclusivement français. Dans tous les autres pays occidentaux, les enquêtes statistiques légales sont exécutées directement par les services administratifs compétents.

Dans la perspective d'une intégration de plus en plus grande de la France dans le Marché commun, il était nécessaire d'étudier les adaptations du système français à cette évolution. Depuis la fin de l'année 1970, des conversations sont en cours entre le C. N. P. F. d'une part, l'I. N. S. E. E. et le ministère du Développement industriel et scientifique d'autre part. Elles devraient aboutir à des conclusions prochainement.

Notons quelques différences entre notre système statistique et celui de nos partenaires. Dans le système allemand par exemple, la priorité est incontestablement donnée aux besoins de l'Administration, et la qualité des enquêtes est assez uniformément bonne. Toutefois, certains besoins des entreprises sont mal satisfaits et quelques organisations professionnelles font, à la demande des entreprises, des enquêtes facultatives.

Le système français, sans supprimer les enquêtes non obligatoires, limite quelque peu cette concurrence entre l'Administration et les organisations patronales. Toutefois, malgré certains progrès, on constate actuellement une assez grande hétérogénéité de la qualité des résultats.

Le système français présente l'avantage d'associer des représentants des entreprises à l'élaboration de l'information. Cette collaboration à ce stade facilite ensuite une meilleure participation des entreprises aux travaux de planification qui, en France, reposent sur la concertation et l'adhésion des intéressés.

Décloisonnement des administrations

Les résultats individuels dont la connaissance est indispensable à la cohérence de l'ensemble du système d'informations sont en général protégés par des secrets professionnels auxquels sont astreints les fonctionnaires : secret statistique (loi du 7 juin 1951), secret fiscal (articles 2006 et suivants du Code général des impôts), secret douanier, bancaire...

Actuellement, une évolution très importante a lieu au sein des administrations pour assouplir les modalités d'application de ces secrets. De nombreux chefs d'entreprises ont compris eux-mêmes la nécessité d'une plus grande circulation de l'information auprès de l'administration, afin de limiter les doubles emplois entre les formulaires. Par exemple, certaines entreprises adressent dès maintenant à leurs correspondants administratifs (autres que la direction générale des impôts) un double de leur déclaration fiscale sur les bénéfices industirels et commerciaux.

Un autre obstacle administratif important à la coordination de l'ensemble statistique vient d'une absence de confiance réciproque entre les départements ministériels et même entre directions d'un même ministère. « Trop de services considèrent que seules peuvent répondre parfaitement à leurs besoins des informations recueillies par eux-mêmes et pour leur seul usage [1]. »

CONCLUSION

Les études concernant la réorganisation en cours du système d'enquêtes de statistique industrielle ont commencé en 1963. La réorganisation prendra fin en 1975. Il aura donc

1. Rapport de M. Bizard sur la simplification des questionnaires administratifs, novembre 1965.

fallu douze ans entre le moment où la décision d'étudier un problème a été prise et la réalisation effective des réformes. Si l'on se place du point de vue des utilisateurs, on constatera que ceux-ci démontrent sans difficulté la nécessité de séries chronologiques assez longues (au moins 5 ans). Plus de quinze ans se seront donc écoulés entre le moment où les études de réorganisation ont commencé et le moment où les réformes portent vraiment leurs fruits.

Tout plaide pour une réflexion à long terme. Comme l'écrivait M. C aude Gruson, « le développement du système d'information économique doit faire l'objet d'une programmation : tout progrès implique la mise en œuvre d'enquêtes lourdes, dont la conception, l'exécution, l'exploitation exigent parfois plusieurs années, qui ne font apparaître le dynamisme du mouvement social qu'après avoir été répétées. Pendant tout ce délai de maturation, les infirmités du système d'information éclatent et le décideur naïf, qu'il appartienne aux milieux gouvernementaux et administratifs ou aux milieux d'affaires, vitupère le technicien, lui mesure les moyens, cherche à obtenir l'information qui lui fait défaut par une interprétation hâtive et fragile des renseignements immédiatement disponibles. Attitude absurde : il faut savoir que les décisions relatives au développement de l'information sont typiquement des décisions de longue portée, qui doivent faire l'objet de programmes applicables dans le long terme, insérées dans la planification générale [1] ». L'historique et la description que nous venons de faire sont une éclatante vérification de ce processus.

ANNEXE

Principales publications statistiques sur l'industrie française

Institut national de la statistique et des études économiques

Recensement industriel (1962).

Vol. 1 — Entreprises de moins de 10 salariés. Résultats régionaux.
Vol. 2 — Entreprises de moins de 10 salariés. Résultats nationaux.
Vol. 3 — Toutes entreprises. France entière.
Vol. 4 — Tous établissements. Résultats régionaux.
Vol. 5 — Tous établissements. Résultats nationaux.

Les établissements industriels et commerciaux en France en 1966.

Vol. 1 — France — Circonscript ons d'action rég'onale.
Vol. 2 — France — Départements et agglomérations.
Vol. 3 — Les entreprises industrielles et commerciales.

En vente à : l'I. N. S. E. E., 29, quai Branly, Paris (9e). Tél. : 551-98-10.

Ministère du Développement industriel et scientifique

Annuaire de statistique industrielle.

En vente à L'Imprimerie nationale, 2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e). — 20, rue La Boétie, Paris (8e) — 13, rue du Four, Paris (6e).

1. « Origine et espoir de la planification française. »

Le bulletin mensuel de statistique industrielle

En vente par abonnement au S. C. S. I. I., 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e). Tél. : LIT. 44-30, poste 41-50.

Les structures industrielles françaises en 1969.

Fascicules parus :

Matériaux de construction. Céramique.
Mines de fer et sidérurgie.
Première transformation de l'acier.
Production des métaux non ferreux.
Fonderie.
Travail des métaux.
Grosse et moyenne mécanique.
Machines-outils.
Machinisme agricole.
Matériel de transport.
Mécanique de précision.
Construction électrique et électronique.
Verre.
Chimie, pharmacie.
Caoutchouc.
Corps gras.
Textiles, bonneterie.
Confection.
Travail mécanique du bois.
Ameublement.
Imprimerie de presse.
Imprimerie de labeur.
Transformation des matières plastiques.
Parfumerie.

En vente au C. N. I. P. E. — Tour Europe, 92-Courbevoie. Tél. : 788-31-15, à l'I. N. S. E. E., 29, quai Branly, Paris (7e), au S. C. S. I. I. 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e).

La Statistique de l'Industrie minérale.

En vente à la Compagnie française d'Édition, 40, rue du Colisée, Paris (8e). Tél. : 225-77-50.

Production et distribution d'énergie électrique.

Disponible à : E. D. F. Direction de la production et du transport — Département statistiques, 6, rue de Messine, Paris (8e). Tél. : 267-94-00.

G. ADER

Service central de la statistique et des informations industrielles au ministère du Développement industriel et scientifique